



DÉCISION n° II

Le Cercle des Présidents réuni à Vienne pour préparer le XVI^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes

décide à l'unanimité

de tenir le XVI^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes du lundi 12 au mercredi 14 mai 2014 à Vienne (art. 9 ch. 2 lettre c et ch. 5 des statuts).

Le château impérial de Vienne (Hofburg) est choisi comme lieu du XVI^e Congrès.

Conformément aux demandes des Cours constitutionnelles de l'Espagne et de la République d'Italie, l'interprétation simultanée en espagnol et italien comme langues de travail officielles des réunions du XVI^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes sera assurée aux frais de ces deux délégations, conformément à l'article 9 ch. 2 lettre c des statuts et à l'article 12 du règlement intérieur.

Vienne, le 10 septembre 2012

Prof. Gerhart Holzinger

Président de la Cour constitutionnelle de la République d'Autriche